

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées
Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

PARIS, le 20 juillet 2026
N/Réf. ER/AGA 26-76

Objet : **Préavis de grève national le 8 septembre 2026**

Lettre RAR 88000127547549E

Madame la Ministre,

La Fédération CFDT Santé-Sociaux appelle les personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant dans les ESPIC et dans toute entreprise ayant délégation de service public, à des actions de mobilisation dont la grève est **le mardi 8 septembre 2026**.

Cette mobilisation se situe dans le cadre de la journée de grève intersyndicale dans la Fonction publique hospitalière afin d'obtenir :

- Revalorisation salariale immédiate et dégel du point d'indice.
- Amélioration des conditions de travail, des effectifs et de la protection contre les fortes chaleurs.
- Mise en place d'une PSC garantissant une couverture santé et prévoyance de haut niveau pour tous·toutes les agent·es.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 8 septembre, ce préavis couvrant les personnels commençants ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Everyne RESCANIÈRES,
Secrétaire générale.

Copie : DGOS et DGCS

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités
Ministère du Travail et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

PARIS, le 20 juillet 2026
N/Réf. ER/AGA 26-77

Objet : **Préavis de grève national le 8 septembre 2026**

Lettre RAR 88000127547553M

Monsieur le Ministre,

La Fédération CFDT Santé-Sociaux appelle les personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant dans les ESPIC et dans toute entreprise ayant délégation de service public, à des actions de mobilisation dont la grève est **le mardi 8 septembre 2026**.

Cette mobilisation se situe dans le cadre de la journée de grève intersyndicale dans la Fonction publique hospitalière afin d'obtenir :

- Revalorisation salariale immédiate et dégel du point d'indice.
- Amélioration des conditions de travail, des effectifs et de la protection contre les fortes chaleurs.
- Mise en place d'une PSC garantissant une couverture santé et prévoyance de haut niveau pour tous·toutes les agent·es.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 8 septembre, ce préavis couvrant les personnels commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Evelynne RESCANIÈRES,
Secrétaire générale.

Copie : DGT